

**Exemple de formulation de l'AVIS PUBLIC
(À être publié dans les 15 jours du dépôt du rôle)**

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION
TRIENNAL 2026-2027-2028**

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026-2027-2028, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2025 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures de bureau régulières.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2026
- Être déposée à l'endroit suivant :

*Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
3184, Première Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0*

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014-1 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 16 septembre 2025

Signature  Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare